CONSIGNES IMPORTANTES POUR RÉCUPÉRER LE DIPLÔME SESSION 2024

Contacter le secrétariat de l'établissement pour prendre rendez-vous :

Si vous cherchez personnellement votre diplôme : se munir d'une pièce d'identité

Si vous n'êtes pas en mesure de récupérer votre diplôme, vous pouvez mandater quelqu'un. Cette personne devra présenter :

1) une attestation écrite et signée par vos soins l'autorisant à récupérer votre diplôme (à télécharger sur ce lien)

2) une copie de votre pièce d'identité.

(Ces deux documents devront impérativement être en version papier car ils seront conservés par l'établissement, pas sur téléphone !).

La personne devra également présenter sa propre pièce d'identité.

Les diplômes des années précédentes ne sont plus disponibles au lycée, mais au rectorat.